

LETTRE INFO DÉCHETS

LES DÉCHÈTERIES BADGE D'ACCÈS

Les travaux d'extension et d'optimisation de la déchèterie communautaire à Rémilly sont terminés depuis novembre 2020.

Comme la déchèterie située à Verny, elle est équipée d'un **contrôle d'accès nécessitant un badge**. Ce badge, limité à un exemplaire par foyer, fonctionne sur les deux sites.

Pour l'obtenir, une demande est à faire auprès de la CC du Sud Messin via le site Internet, le compte usager Eco-cito, par mail dechets@sudmessin.fr ou par téléphone 03 87 38 04 10.

Ce badge vous sera envoyé par voie postale.



Un doute, une question : www.consignesdetri.fr

Depuis le 1^{er} novembre 2019, tous les emballages alimentaires et cosmétiques en plastique se recyclent. Ils sont donc à déposer dans les sacs jaunes.

Guide du Tri Téléchargez l'application



LA FACTURE DU 3^E QUADRIMESTRE 2020

La facture que vous venez de recevoir correspond au solde de l'année 2020 qui couvre l'ensemble du service de collecte et de traitement des déchets issus des bacs à ordures ménagères, des sacs jaunes d'emballages ménagers recyclables, des conteneurs à verre et des déchèteries situées à Rémilly et Verny.

Elle se décompose de la façon suivante :

- le montant annuel en fonction du nombre de personnes au foyer (sans levées déduites)

- le montant déduit correspondant au nombre de levées non réalisées de votre bac pucé. Pour rappel, **le nombre de levées pouvant être déduit est plafonné à 36 pour une année** (une collecte du bac pucé toutes les 3 semaines).

- les montants déjà facturés aux 1^{er} et 2^e trimestres 2020

En 2021 et pour la 3^e année consécutive, le coût de la redevance incitative reste inchangé depuis sa mise en place en 2018.

COMPTE USAGER ECO-CITO

Un accès compte usager est à votre disposition sur www.sudmessin.fr – rubrique déchets pour **suivre le nombre**

de collectes de votre bac pucé et vos dépôts en déchèterie, consulter vos factures, faire une demande de badge...

